

La République du Centre, 22 juin 2014

**POLÉMIQUE** ■ La parade des arrière-grands-mères automobiles annulée

## Jean-Paul Imbault furibond

Parce qu'elle est, d'après Jean-Paul Imbault, trop titillonne quant aux parcours possibles de la parade, la préfecture du Loiret et de la région Centre les lui aurait tous refusés.

David Creff

Il n'y a pas d'autres mots : Jean-Paul Imbault est furibond. Comme jamais, selon ses dires.

En cause, le coup d'arrêt porté à la parade des arrière-grands-mères automobiles, manifestation que porte, chaque dernier week-end de juin depuis maintenant dix ans, la corporation de Saint-Fiacre, dont il est le président si courtois d'ordinaire. Mais pas là.

**« C'est une honte, c'est inadmissible ! »**

« C'est une honte, c'est inadmissible, la préfecture nous empêche de tenir notre rendez-vous des 28 et 29 juin. Ça fait quatre fois qu'elle me refuse les parcours dans l'agglomération que je lui soumetts. Vendredi, elle a refusé que notre cortège de voitures anciennes traverse la route de Saint-Mesmin pour, depuis la rue du Gros-Bailin, rejoindre celle du Champ-des-Ânes. Et pourquoi ? Parce qu'ils disent



**VOITURES D'ÉPOQUE.** La parade des arrière-grands-mères, c'est une soixantaine de voitures anciennes toutes superbement fleuries, avec pilotes et passagers en costumes d'époque. ARCHIVES

que cette artère, que l'on veut juste traverser, c'est tout, est classée comme route à grande circulation. Ils ont peur que ça crée des bouchons, non mais, vous le croyez ? »

Résultat des courses, c'est la mort dans l'âme que Jean-Paul Imbault lamente : les bras lui tombent : « La parade fleurie est annulée, je n'ai plus la force de me battre contre une administration bornée, qui me prend pour un imbécile ».

Une annulation qui, d'après son président, coûte et ébaubi, fera perdre 2.500 € à la Corporation de Saint-Fiacre. À moins

qu'une fois la colère retombée, celui-ci ne décide de solliciter à nouveau les services de l'État.

**Le soutien des maires**

« On avait engagé des frais, financés de la com[unauté]. Et les communes que nous devons traverser, je cite Orléans, La Chapelle-Blanc, Saint-Pryvé, Saint-Cyr-en-Val et Saint-Denis-en-Val, et qui, je le pense modestement, étaient heureuses de nous accueillir, elles aussi avaient engagé des frais. » Des communes, pour reprendre l'expression consacrée,

dont les maires seraient aujourd'hui « en boule », assure l'exaspéré Jean-Paul Imbault, qui dit avoir reçu leur soutien. « Ainsi que ceux du sénateur Jean-Pierre Sueur (PS) et du député Olivier Garré (UMP). » Et de prévenir :

« Oh mais, on ne va pas en rester là, je peux vous dire qu'il va recevoir un courrier pas piqué des hannetons, le préfet ».

Nous avons tenté de joindre la préfecture de la région Centre et du Loiret pour la questionner quant au pourquoi de ces refus de parcours, mais notre demande est restée sans réponse. ■